

## CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2025

- OUVERTURE DE LA SEANCE 19h40
- INDiquer LES POUVOIRS de Fabien à Françoise et de Berénice à Nicolas – Absent Dominique Coutelet
- 8 sur 9
- SECRETAIRE DE SEANCE Armelle SAGET
- LECTURE DU PRECEDENT COMPTE RENDU
- LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

### Ordre du jour :

- Délibération concernant les demandes de subventions (DETR/DSIL - GRAND EST - AUTRES)
- Délibération concernant la demande à la Communauté Urbaine du grand Reims le transfert de la rue de la Petite Mairie vers la commune de Rosnay
- Point sur les travaux en cours
- Questions diverses

### Délibération concernant la demande de subvention DETR / DSIL pour la rénovation du mur de l'Eglise

Monsieur le Maire indique la nécessité de rénover le mur de l'Eglise, côté de la sacristie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander une subvention DETR / DSIL pour la rénovation du mur de l'Eglise côté sacristie.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette demande de subvention.

### Délibération concernant la demande de subvention au Grand EST pour la rénovation du mur de l'Eglise

Monsieur le Maire indique la nécessité de rénover le mur de l'Eglise, côté de la sacristie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander une subvention au Grand Est pour la rénovation du mur de l'Eglise côté sacristie.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette demande de subvention.

**Délibération concernant la demande de subvention au Département pour la rénovation du mur de l'Eglise**

Monsieur le Maire indique la nécessité de rénover le mur de l'Eglise, côté de la sacristie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander une subvention au Département pour la rénovation du mur de l'Eglise côté sacristie.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette demande de subvention.

**Délibération concernant la demande de subvention à la DRAC pour la rénovation du mur de l'Eglise**

Monsieur le Maire indique la nécessité de rénover le mur de l'Eglise, côté de la sacristie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander une subvention à la DRAC pour la rénovation du mur de l'Eglise côté sacristie.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette demande de subvention.

**Délibération concernant la demande de subvention DETR/DSIL pour les portes du logement communal**

Monsieur le Maire indique la nécessité de rénover les portes du logement communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander une subvention DETR/DSIL pour la rénovation des portes du logement communal.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette demande de subvention.

**Délibération concernant la demande de subvention au Grand Est pour les portes du logement communal**

Monsieur le Maire indique la nécessité de rénover les portes du logement communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander une subvention au Grand Est pour la rénovation des portes du logement communal.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette demande de subvention.

**Délibération concernant la demande de subvention au Département pour les rénovations des portes du logement communal communal**  
Monsieur le Maire indique la nécessité de rénover les portes du logement communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander une subvention au Département pour la rénovation des portes du logement communal.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette demande de subvention.

**Délibération concernant à la CUGR le transfert de la rue de la Petite Mairie vers la commune de Rosnay**

Considérant que cette voirie n'est pas carrossable et qu'elle est engazonnée,

Considérant que c'est la commune de Rosnay (ou les riverains) qui procède à son entretien régulier,

Considérant qu'il convient désormais de confier la charge de cet entretien à l'intervenant extérieur habituelle de la commune,

Monsieur le Maire indique que la rue de la Petite Mairie se trouve dans le tableau vert a été transférée à la Communauté Urbaine du grand Reims au 1er janvier 2017.

Monsieur le Maire propose à ce que la rue de la Petite Mairie soit rétrocédée à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide avec 8 voix Pour, 0 voix Contre et 0 voix d'Abstention de reprendre la rue de la Petite Mairie et de la transférer dans le tableau jaune.

**Questions diverses :**

Voir si possibilité de faire une carte pour le zonage de la participation citoyenne pour que les gens se rendent plus compte de leur zone.

Carte de Vœux sera distribuée

Voir pour achat de 2 panneaux trou en formation

Émission "bienvenue chez vous" ici Champagne Ardennes du 13/01/2025 sera disponible sur intramuros à partir du 14/01/2025

**Fin de la Séance 21h**

Rosnay, le 13 janvier 2025

Le Maire  
Nicolas CARNOYE



